



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

COMMUNIQUE

Fonction publique, le gouvernement maintient son cap, les salariés doivent maintenir le leur, celui de la mobilisation !

Les organisations CGT, UGFF, FD SANTE ACTION SOCIALE, FAPT, SERVICES PUBLICS ont été reçues ce jour par les Ministres WOERTH et SANTINI. L'objet de cette bilatérale annoncée portait sur l'agenda social. Elle est à mettre à l'actif de la journée de mobilisation historique interprofessionnelle unitaire du 29 janvier 2009.

A l'occasion du sommet social du 18 février, le Président de la République avait renvoyé les partenaires sociaux à ces rencontres bilatérales, pour débattre des revendications spécifiques à la Fonction publique.

Une réunion plénière entre les Ministres de la fonction publique et les organisations syndicales est prévue le 3 mars. Cette perspective témoigne également de l'attention portée par le pouvoir au rapport de force établi le 29 janvier.

Dans son propos liminaire, la délégation CGT s'est faite le relais des organisations syndicales d'Outre-mer fortement mobilisées actuellement, en demandant l'ouverture urgente de discussions sur les revendications spécifiques à leurs territoires concernant la Fonction publique.

Lors de cet entretien la CGT a réitéré ses revendications :

Salaires : pour notre organisation, l'augmentation du point d'indice est centrale, de même que le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000.

Pouvoir d'achat : les améliorations de la prise en charge du transport domicile-travail et la revalorisation du supplément familial s'imposent.

L'emploi : nous réaffirmons notre opposition au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

Grilles : la CGT condamne son exclusion des négociations en cours sur des grilles indiciaires, qui ont commencé sur la B et vont se poursuivre sur la A. Pour nous, il faut une refonte complète des grilles, en commençant par la C, et poursuivies par la B et puis la A, traduisant ainsi des véritables possibilités de déroulement de carrière. La CGT fera des propositions en ce sens.

Projet de loi mobilité : en l'état actuel, ce projet n'est pas acceptable. Il faut en particulier revoir les chapitres sur l'intérim, le temps non complet et la réorientation professionnelle.

Projet de loi dialogue social, découlant de l'accord de Bercy du 06 juin 2008 : la période transitoire doit être arrêtée au plus vite, pour coller rapidement à l'esprit de cet accord, avant son adoption au Parlement.

Par ailleurs, la CGT a exigé que soit mise en œuvre une politique de résorption de l'emploi précaire (plus de 900 000 agents concernés).

La possibilité **d'accéder** à la fonction publique par la voie du dispositif PACTE est aujourd'hui insignifiante. La CGT considère que reste pleinement posée la question d'un véritable sas citoyen d'entrée dans la Fonction publique pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Sur l'ensemble de ces points, le Ministre, maintient le cap déjà annoncé, tant sur la valeur du point, que sur l'emploi. Aucune des mesures annoncées ne sont porteuses d'avancées au regard du pouvoir d'achat ou de l'emploi.

Dans ce contexte de crise exacerbée, la France a plus que jamais besoin de services publics renforcés et non diminués, en capacité de répondre aux besoins sociaux et économiques croissants. C'est fort de cela, que pourra s'exercer une véritable justice sociale.

En tout état de cause, après la puissante journée d'actions du 29 janvier, la CGT appelle tous les agents de la Fonction publique, à se mobiliser encore plus massivement le 19 mars, pour rejeter ces orientations politiques et gagner sur leurs revendications.

Montreuil, le 23 février 2009